

La Commune de Tolochenaz



DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRES PROTEGES

Selon l'art. 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

Enquête publique du 25 janvier au 24 février 2025.

Propriétaire : De la Bonninière de Beaumont Jacqueline
Parcelles N° : 378 - 761
Adresse : Route de la Gare 3 - 5
Nombre d'arbres : 3
Essences : 2 Fagus sylvatica – Foyard
1 Thuya plicata
Motif : arbres secs et dangereux

Le dossier est déposé à l'Administration Communale, Rue du Centre 29, à Tolochenaz où les intéressés peuvent en prendre connaissance durant l'enquête publique.

Consultation du dossier aux heures d'ouverture des bureaux et/ou sur rendez-vous et/ou sur le site internet de la Commune.



La Commune de Tolochenaz
Rue du Centre 29 - CP 97
1131 Tolochenaz

T +41 (0)21 811 29 37
construction@tolochenaz.ch
www.tolochenaz.ch

DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE PROTÉGÉ

Entretien courant

Permis de construire

N° CAMAC

SITUATION / ADRESSE :		N° PARCELLE :	
Route de la Gare 3-5		761 et 378	
NOM DU PROPRIÉTAIRE : De la Bannière de Beauvut			
(De Riebes) Jacqueline			
ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE :	N° TÉL :	E-MAIL :	
Route de la Gare 1	079 602 4727	jmnagy@bluewin.ch	
MOTIF DE LA DEMANDE selon art 15 de la LPrPnp			
<input checked="" type="checkbox"/> Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés. <input type="checkbox"/> Entrave avérée à l'exploitation agricole. <input type="checkbox"/> Impératifs de construction ou d'aménagement. <input type="checkbox"/> Autre :			
ESSENCE(S) À ABATTRE Nom latin	DIAMÈTRE DU OU DES TRONC(S) mesure à 1.3m du sol	ESSENCE(S) PRÉVUE(S) EN COMPENSATION joindre un plan ou un croquis de l'emplacement sur la parcelle	NOMBRE
(761) <i>Fagus sylvatica</i> Foyard	∅ 40cm	<i>Fagus sylvatica</i>	1
		<i>Acer campestre</i>	1
(378) 2 <i>Tiluga ppicata</i>	∅ 40cm	<i>Fagus sylvatica</i>	1
		<i>Acer campestre</i>	1

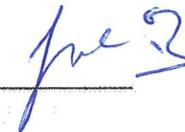
Seuls les dossiers complets seront traités. Merci de joindre les annexes suivantes :

- Photo du ou des arbre(s) à abattre
- Plan ou croquis de situation précisant l'emplacement sur la parcelle des arbres à abattre
- Plan ou un croquis de l'emplacement proposé pour les plantations compensatoires

2-3

Tolochenaz, le 21.1.25

Signature du/des propriétaire(s) :

P.O. 

Informations générales

Selon le règlement sur les émoluments administratifs en matière de constructions, les frais de parution dans la Feuille des Avis officiels (FAO) seront perçus.

Le règlement relatif à la protection des arbres peut être obtenu sur [Patrimoine arboré | État de Vaud \(vd.ch\)](#)

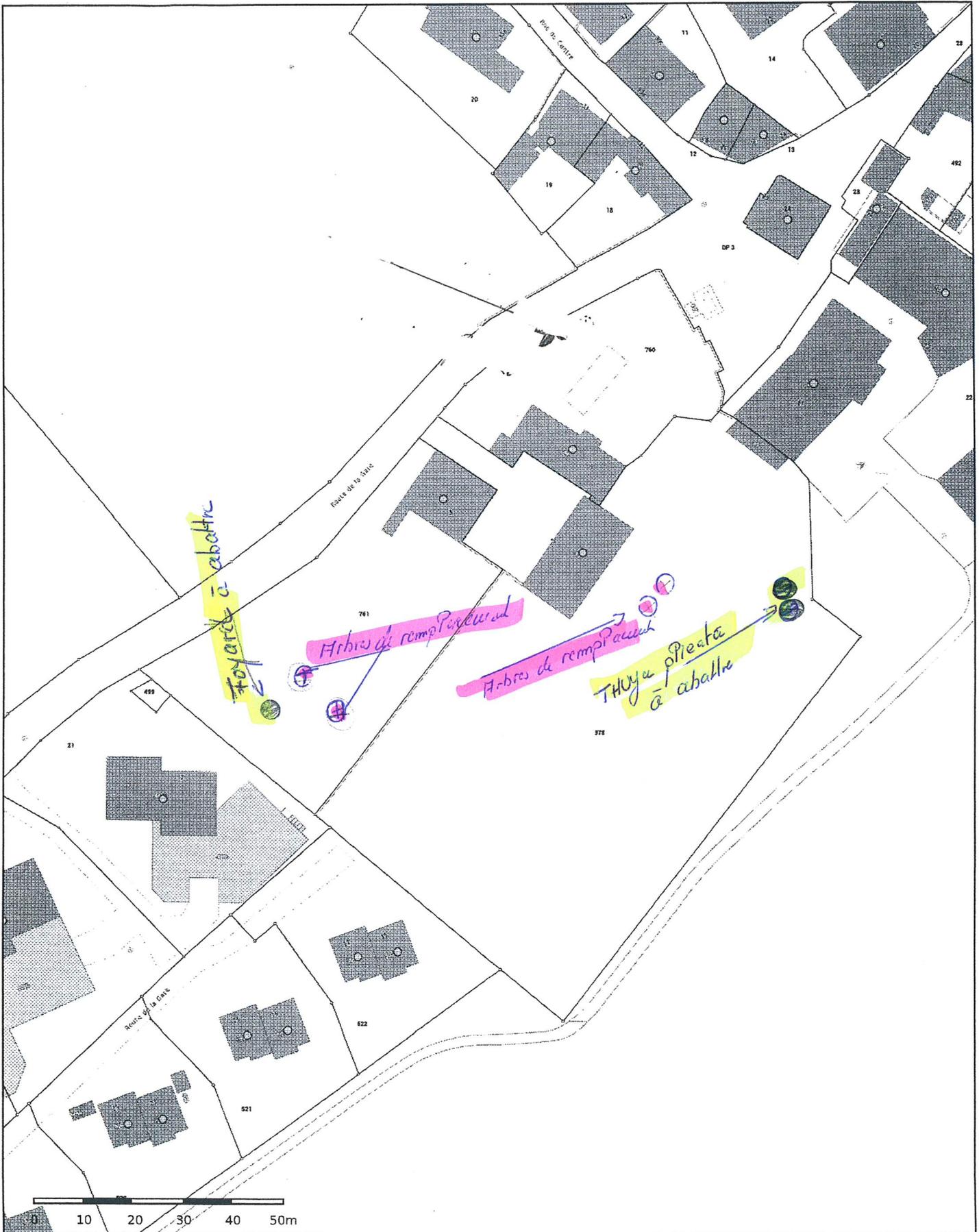
Les plans des parcelles peuvent être réalisés sur [map.cjl.ch](#)

Farnelle 761 Foyerd ä aballre



Farrell 378 Thuja plicata - abatte





Echelle 1: 1'000

Crée le : 13.01.2025

© Géodonnées
Etat de Vaud / Swisstopo



Informations dépourvues de foi publique. Les informations à caractère légal sont fournies par les autorités compétentes. Aucune garantie sur l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des données.

